



Fabrique « culturelle » des territoires, fabrique des territoires « culturels »?



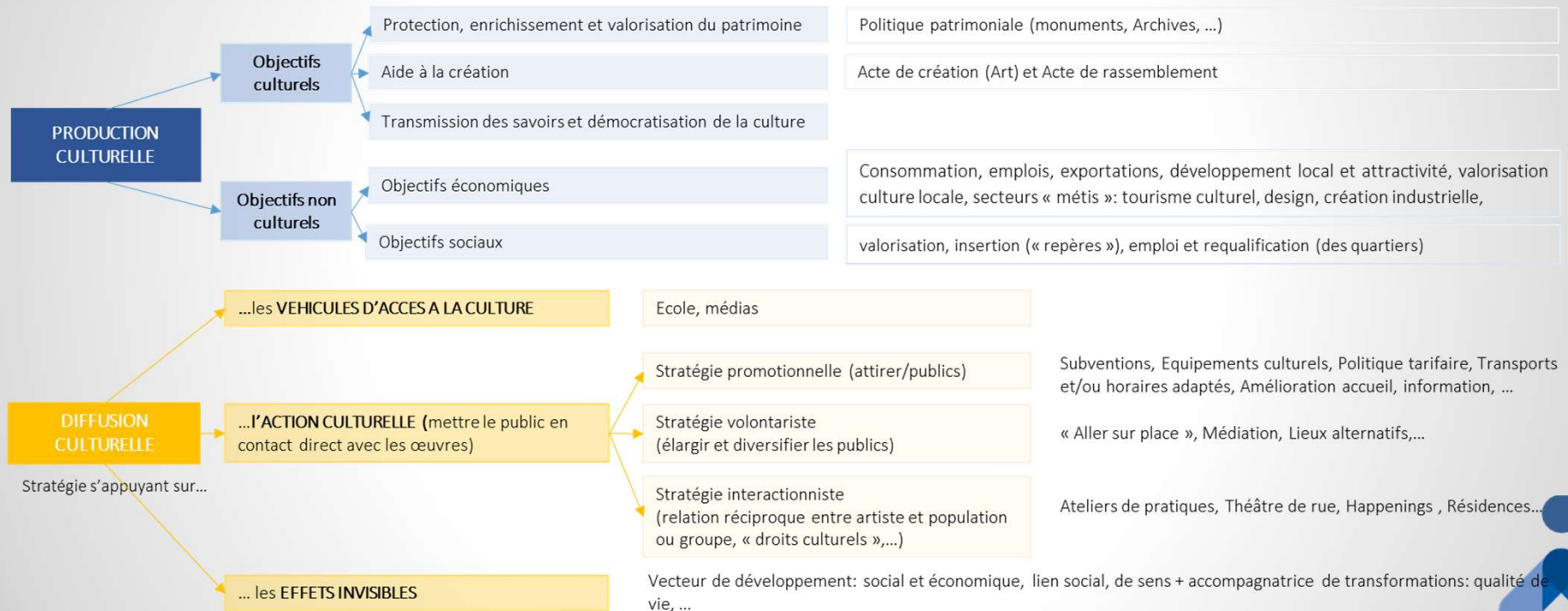
A propos de la contribution de la Délégation Générale « Culture: Territoire,
inclusion, innovation » (Janvier 2021) à la saisine « Culture ».

ASSEMBLEE PLENIERE - 11 février 2021



La politique culturelle, laboratoire d'une action publique renouvelée: la coopération culturelle

Théorie de l'action



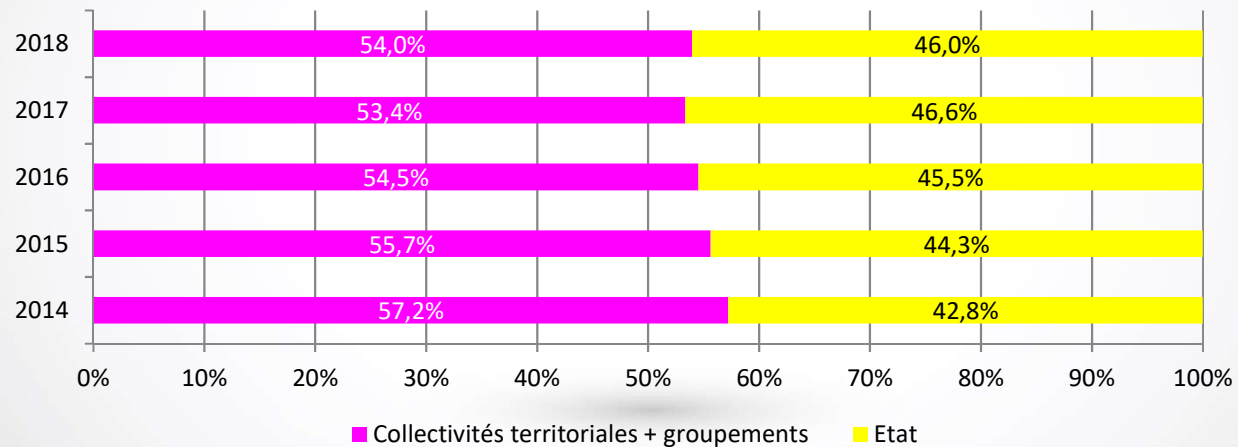
Fabrique « culturelle des territoires », fabrique des « territoires culturels »?
Conseil de Provence – Plénière du 11 février 2021





Rôle prépondérant des CT et groupements dans le financement public de la culture

Millions d'€	2014	2015	2016	2017	2018
<i>Collectivités + groupements</i>	10 160	9 451	9 226	9 182	9 244
<i>Etat</i>	7 587	7 530	7 688	8 023	7 880
<i>Total</i>	17 747	16 981	16 914	17 205	17 124



Source données chiffrées: Note de conjoncture sur les dépenses culturelles des CI et groupements, 2018-2020, Observatoire des politiques culturelles

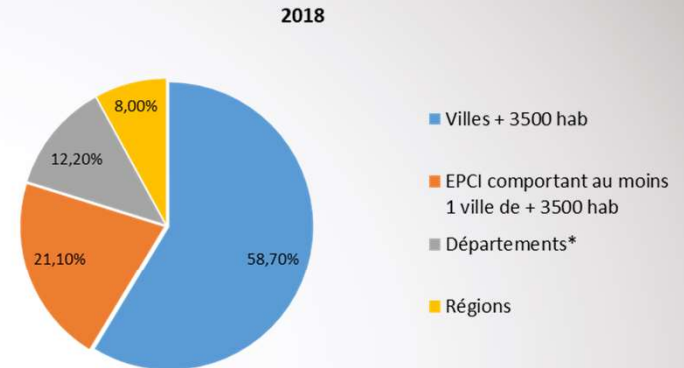
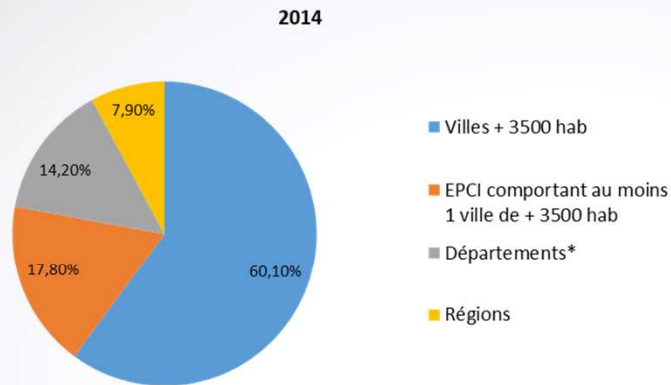
Fabrique « culturelle des territoires », fabrique des « territoires culturels »?
Conseil de Provence – Plénière du 11 février 2021





Parmi les CT et groupements, rôle prépondérant des communes et ↗ du rôle des EPCI

Part des dépenses CT et groupements dans dépenses culturelles totales (ET + CT)

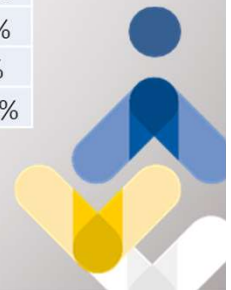


Evolution dépenses culturelles publiques des CT et groupements (France entière)
Millions d'€ et %

	2014		2018	
	montant	% total dépenses culturelles CT	montant	% total dépenses culturelles CT
Villes + 3500 hab	6 109	60,1%	5 426	58,7%
EPCI comportant au moins 1 ville de + 3500 hab	1 811	17,8%	1 952	21,1%
Départements*	1 441	14,2%	1 128	12,2%
Régions	799	7,9%	738	8,0%
<i>Dépenses culturelles collectivités et groupements</i>	10 160	100,0%	9 244	100,0%

Source données chiffrées: Note de conjoncture sur les dépenses culturelles des CI et groupements, 2018-2020, Observatoire des politiques culturelles

Fabrique « culturelle des territoires », fabrique des « territoires culturels »?
Conseil de Provence – Plénière du 11 février 2021





La culture: une compétence partagée et (principalement) facultative

- Compétence partagée
 - Etat et collectivités territoriales = responsabilité conjointe en matière culturelle.
 - « Les compétences en matière [...] de culture [...] sont partagées entre les communes, les départements, les régions et les collectivités à statut particulier » (article L. 1111-4 du Code Général des Collectivités).
- Compétence principalement facultative (hors domaines prescrits par la loi)
- Politique culturelle importante pour les collectivités
 - Leviers attractivité et rayonnement
 - Leviers de développement économique et touristique
 - Vecteur identité territoriale
 - Vecteur de cohésion sociale

Marge d'initiative élus locaux

Dynamisme



Souplesse

Risque manque de cohérence



Risque d'empilements

« Sécurisation » financière et dilution du risque acteurs culturels

Manque de lisibilité

Fabrique « culturelle des territoires », fabrique des « territoires culturels »?
Conseil de Provence – Plénière du 11 février 2021

5





● Coopération culturelle: quel rôle pour les départements, quelle vocation pour les Métropoles?

➤ Politique culturelle départementale: « *blocs de certitudes et dilemmes* » (E. Négrier 2009)

« Spécificité » des politiques culturelles départementales

- Fonctions CONSERVATION & TRANSMISSION > CREATION
- Mission de GESTION et de REDISTRIBUTION

Blocs de certitudes

Archives - BDP

Patrimoine (y compris aide culturelle aux communes)

Actions « volontaristes »

Dilemmes= Marge de manœuvre dans expression projet « politique » culturel

Solidarité territoriale: action partenariale sélective ou équité territoriale?
Urbain/rural?

Modalités d'action: subvention? délégation?... Gestion directe/indirecte?

Finalités: la culture comme fin ou comme moyen?

Acteurs: professionnels ou amateurs?





● Coopération culturelle: quel rôle pour les départements, quelle vocation pour les Métropoles?



Les métropoles et la culture => 4 situations (E. Négrier, 2019)

Métropole virtuelle	Métropole sélective	Virage métropolitain	Pol. Culturelle métropolitaine
(Nice, Dijon, Bordeaux, Tours, Aix-Marseille, Grenoble) Faible poids budget culturel métropolitain; Absence de réel transfert de politique culturelle	Situation la plus fréquente. Poids dépenses culturelles métropolitaines = 31% en moyenne dépenses culturelles totales. Gestion partielle d'un ou plusieurs domaines relevant jusque-là de la compétence communale.	Métropole = acteur central du jeu culturel, par intensité des transferts ou par renforcement des capacités de pilotage. Dans cette situation, la métropole finance entre 44% et 72% du total des dépenses culturelles du territoire.	(Toulon, Montpellier) « Basculement » du lien avec: - mutualisation de niveaux et de mandats politiques; - dynamique d'intégration de nouvelles compétences. Métropole: 80% dépenses culturelles

*Fabrique « culturelle des territoires », fabrique des « territoires culturels »?
Conseil de Provence – Plénière du 11 février 2021*





● Etat de la coopération culturelle Départements / Métropoles?

Résultats intermédiaires, projet LUCAS, septembre 2020

Quelles sont les motivations de l'engagement des Départements et des Métropoles dans un processus de coopération culturelle ?

Pourquoi coopérer ?

Quels facteurs propices, quels freins aux dynamiques coopératives?

Quelles manifestations de la coopération?

Quels effets?

...?

*Fabrique « culturelle des territoires », fabrique des « territoires culturels »?
Conseil de Provence – Plénière du 11 février 2021*

8

